A adresser au Premier Ministre avec copie à la FFTir

PETITION NATIONALE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Une fois de plus, pour masquer leur responsabilité et leurs carences dans la répression du trafic des armes à feu, les pouvoirs publics s'en prennent aux tireurs sportifs devenus des « boucs émissaires institutionnels » de tous les actes commis par des déments.

Les mesures que vous venez d'annoncer, à la hâte et sans concertation, aussi démagogiques qu'inefficaces, concernent, pour huit d'entre elles, les détenteurs légaux d'armes à feu, une seule, la 9ème, oh combien vague, évoque le véritable problème, celui du trafic illégal.

Vous prônez la suppression de la détention des « armes de guerre ».

La commission européenne a donné une définition claire des armes de guerre qui s'arrête aux armes automatiques « pistolet mitrailleur » et « fusil d'assaut».
Nous, tireurs sportifs français sommes d'accord avec cette définition et n'utilisons jamais ces matériels.

La réglementation française, complètement obsolète, date de 1939 et classe en « armes de guerre » des matériels qui n'ont rien à y faire.
Nous exigeons que les mesures envisagées soient reportées tant qu'une véritable réforme de la classification des armes n'aura pas été faite en concertation avec l'ensemble des parties intéressées.

NOM-PRENOM	N°LICENCE	SIGNATURE